

ETUDE COMPARATIVE

à l'international

Principe général du Permitting

Au Japon et dans certains États des États-Unis, les municipalités ont acquis par voie législative, la faculté :

- D'instruire elles-mêmes les permis de construire ;
- De confier cette instruction à des entreprises privées ;
- De combiner les deux options.

Quelle que soit l'option choisie, ce sont les collectivités *in fine* qui délivrent le permis.

Contenu du Permitting

En regard du permis de construire français, les dossiers considérés à ce stade dans ces pays sont très complets, Pour se rapprocher de nos schémas, ils correspondent *a minima* à des phases du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Le processus de Permitting englobe à la fois la vérification de la conformité du Design aux règles d'urbanisme/environnement locales, et la vérification de sa conformité au code de la Construction.



ETUDE COMPARATIVE

à l'international

Etats-unis

Certaines municipalités ont opté pour les options suivantes, au choix : par sous-traitance / par organisme tierce partie disposant d'un agrément local / par une combinaison des deux options.

Japon

Le recours aux entreprises privées pour le Permitting se fait exclusivement par des organismes tierce partie agréés au niveau national.

Espagne

Les organismes tierce partie disposent d'un agrément local pour une délégation de la municipalité sur un examen préliminaire administratif du dossier de permis de construire, sur les sujets normatif et technique (complétude).

ETUDE COMPARATIVE

Le Japon

Taux de privatisation dans le temps
de l'instruction aux tiers de confiance.

2002

22%

2005

57%

2010

80%

2013

84%

2015

87%

2017

89%

Permis de construire

500 000+

Nombre de permis de construire
délivrés chaque année par des
organismes tierce partie

Organismes agréés

130

Nombre d'organismes agréés
pour l'instruction du permitting
en 2017

Instruction

15

Délai moyen (en jours) de
l'instruction du permitting par un
organisme agréé.